

DEPARTEMENT
Seine et Marne
CANTON
COULOMMIERS
COMMUNE
COULOMMIERS

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté-Egalité-Fraternité

ARRETE DU MAIRE

N°2020.ARR.009



24 avenue Gastellier : stationnement interdit

Nous, Ginette MOTOT, Maire de la Ville de COULOMMIERS ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L2122-22 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2017 portant élection du Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211.1 – L2212.1 à L2212.5 et L2213.1 à L2213.6,

Vu le Code de la Route,

Considérant que la pose des containers sur la voie publique et sur les trottoirs peut compromettre la sécurité et la commodité de la circulation des véhicules et des piétons au droit du 24 avenue Gastellier, il y a lieu de réglementer le stationnement :

ARRETONS

ARTICLE 1 : L'emplacement de stationnement jouxtant l'entrée charretière au 24 avenue Gastellier est neutralisé et réservé pour la mise en place de containers à déchets. Le stationnement et l'arrêt des véhicules y seront par conséquent interdits.

ARTICLE 2 : Cette interdiction sera matérialisée par un marquage au sol réglementaire conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963 septième partie.

ARTICLE 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

ARTICLE 4 : Le Maire autorise les forces de police à verbaliser et faire enlever tous les véhicules en infraction au présent arrêté, en référence aux articles R417-09 et R 412-51 du Code de la Route.

ARTICLE 5 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Coulommiers, Monsieur le Commandant Divisionnaire Fonctionnel de Police, les fonctionnaires placés sous leurs ordres, la police municipale et en général tous les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Coulommiers, le 03 février 2020

Madame le Maire,

PUBLIE LE : 07 FEV 2020



Accusé de réception en préfecture
077-217701317-20200207-2020-ARR-009-
AR
Date de télétransmission : 07/02/2020
Date de réception préfecture : 07/02/2020